

Extrait du registre des délibérations du

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 4 février 2013

**Président :** Monsieur François de MAZIÈRES

**Sont présents :** M. Claude JAMATI (pouvoir de Mme Dana SOLECKI), M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Dominique CONORT (pouvoir de Mme Roselyne LECOMTE), M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY (pouvoir de M. Alain-Michel LAMBERT), M. Bernard DEBAIN (pouvoir de M. Christian MAMY), M. Gilles PANCHER (pouvoir de M. Olivier FRAUDEAU), M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, M. Alain-Louis MIE, M. Philippe LEJEUNE, Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Roch GAILLET, M. Jean-Luc PESSEY, M. Patrice PANNETIER, M. Hadi HMAMED, M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI (pouvoir de M. Jacques BELLIER), M. Ludovic JAMET (pouvoir de Mme Frédérique KIBLER), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA (pouvoir de M. Patrick CONFETTI), M. Philippe LEQUAIN, Mme Odile GUERIN, M. Marc EMONET, Mme Nathalie KRAMER, M. Jean-Philippe BARRET, M. Philippe NOYER, M. Guy HEMET (pouvoir de Mme Daniella TROCHU), M. Christophe BOLLENGIER, Mme Marie-Annick DUCHÊNE, M. Alain NOURISSIER, M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS, M. Arnaud MERCIER, M. Laurent DELAPORTE (pouvoir de Mme Marie BOELLE), Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL (pouvoir de Mme Marie SENERS), M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT, Mme Christine de la FERTE, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT, Mme Pascale ROCHERON (pouvoir de M. Roland de HEAULME).

**Absents excusés :** M. Jacques BELLIER (pouvoir à M. Gilles CURTI), M. Patrick CONFETTI (pouvoir à Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA), Mme Roselyne LECOMTE (pouvoir à Mme Dominique CONORT), Mme Frédérique KIBLER (pouvoir à Ludovic JAMET), M. Jean-Michel DESCH, Mme Daniella TROCHU (pouvoir à M. Guy HEMET), M. Christian MAMY (pouvoir à M. Bernard DEBAIN), M. Frédéric BUONO, M. Olivier FRAUDEAU (pouvoir à M. Gilles PANCHER), M. Michel SAPORTA, M. Alain-Michel LAMBERT (pouvoir à M. Jean-François PEUMERY), Mme Dana SOLECKI (pouvoir à M. Claude JAMATI), Mme Marie BOELLE (pouvoir à M. Laurent DELAPORTE), Mme Marie SENERS (pouvoir à Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL), M. Erik LINQUIER, M. Roland de HEAULME (pouvoir à Mme Pascale ROCHERON), M. Michaël THOMAS.

Secrétaire de séance : Pierre-Yves STUCKI

Date de convocation : 28 janvier 2013

Date d'affichage de la convocation : 28 janvier 2013

Nombre de conseillers en exercice : 73

Nombre de membres présents : 56

Nombre de pouvoirs : 12

Excusés : 5

**N° de l'ordre du jour :**

**2013.02.01 : Approbation du nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunal (SDCI).**

**□ M. François de MAZIERES, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5210-1-1;

Vu l'arrêté préfectoral du 17 décembre 2009 portant transformation de la communauté de communes Versailles Grand Parc en communauté d'agglomération ;

Vu l'arrêté préfectoral des Yvelines 2011353-0005 du 19 décembre 2011 portant sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunal (SDCI) des Yvelines ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n°2012320-0005 du 15 novembre 2012 portant adhésion de la commune de Châteaufort à la communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc avec effet au 1er janvier 2013 ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n°2012354-0026 des préfetures des Yvelines et de l'Essonne du 19 décembre 2012 portant sur la définition du périmètre de Versailles Grand Parc étendu aux communes de Bougival, La Celle-Saint-Cloud et du Chesnay ;

Vu la délibération n°2011/144 du 17 juin 2011 de la commune de Châteaufort donnant un avis favorable au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunal ;

Vu la délibération n°2011-06-01 du 28 juin 2011 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc portant avis sur le projet de SDCI des Yvelines ;

Vu la délibération n°2011/168 du 16 novembre 2011 de la commune de Châteaufort relative à l'adhésion à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu la délibération n°2012.12.03 du 4 décembre 2012 de la communauté d'agglomération de Versailles de portant sur la modification des statuts de Versailles Grand Parc – Adhésion de la commune de Châteaufort à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au 1er janvier 2013 ;

Vu la délibération n°2012.06.01 du 26 juin 2012 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc relative à l'adhésion des communes de Bougival, Châteaufort et La Celle-Saint-Cloud ;

Vu le projet de modification du périmètre de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc prévu au Schéma Départemental de Coopération Intercommunal des Yvelines soumis à la commission départementale de coopération intercommunale du 3 octobre 2012 ;

Vu le nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale des Yvelines arrêté le 12 décembre 2012 ;

A l'occasion de la mise en œuvre du SDCI des Yvelines, un projet d'extension de périmètre de Versailles Grand Parc, différent du premier schéma de 2011, a été proposé à la commission départementale de coopération intercommunale qui, en l'absence de contre-proposition déposée, l'a adopté lors de la séance du 12 décembre 2012.

Le périmètre de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc a ainsi été étendu à 3 nouvelles communes, par arrêté interpréfectoral des Yvelines et de l'Essonne du 19 décembre 2012 :

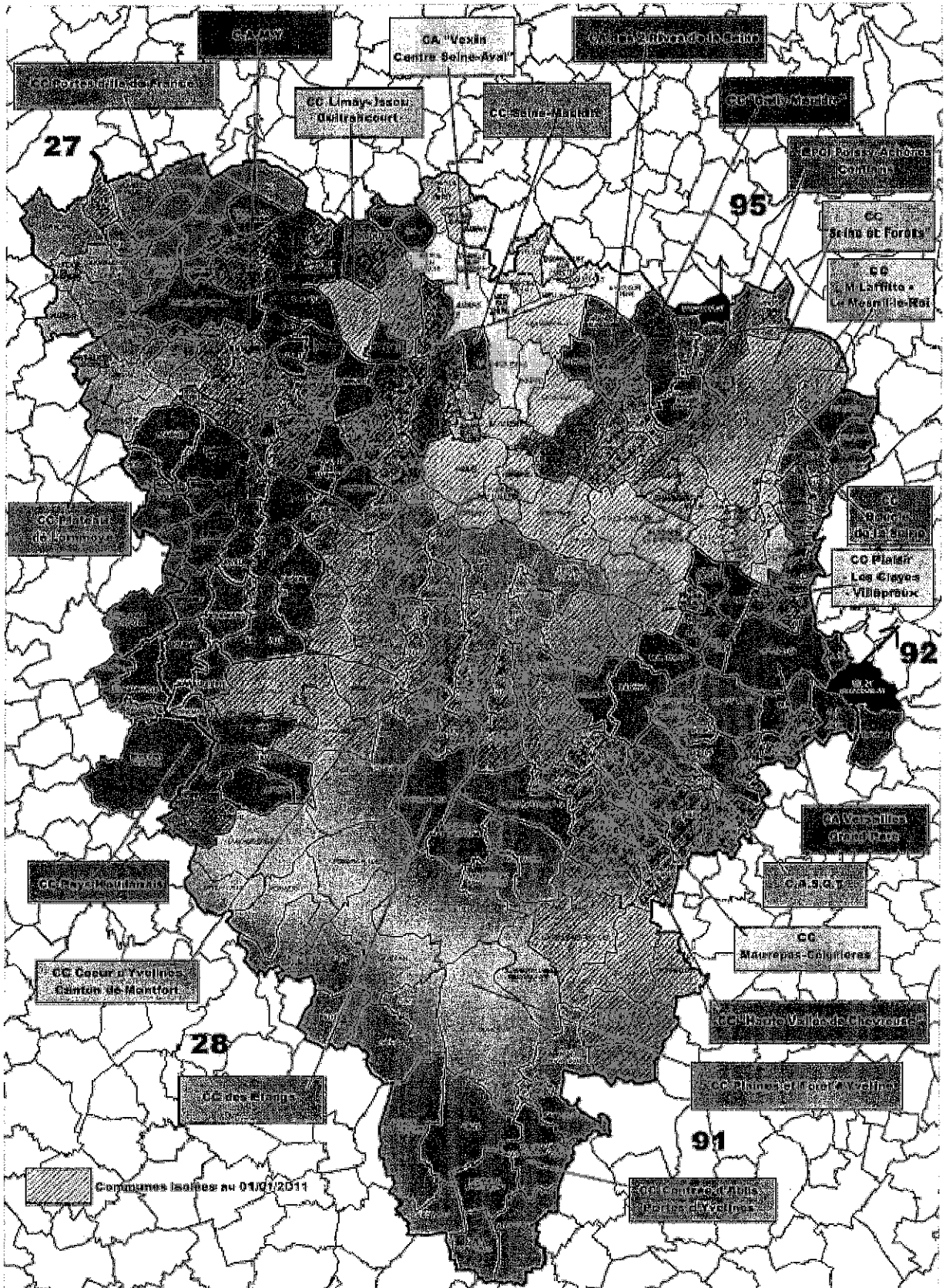
- Bougival,
- La Celle-Saint-Cloud,
- Le Chesnay.

Composé d'un seul tenant et sans enclave, le territoire de Versailles Grand Parc comprend les communes de Bailly, Bièvres, Bois d'Arcy, Bougival, Buc, Châteaufort, Fontenay-le-Fleury, Jouy-en-Josas, La Celle-Saint-Cloud, Le Chesnay, les Loges-en-Josas, Noisy-le-Roi, Rennemoulin, Rocquencourt, Saint-Cyr-l'Ecole, Toussus-le-Noble, Versailles et Viroflay.

L'arrêté préfectoral a été adressé pour avis aux conseils municipaux des communes et organes délibérants des communautés concernées, qui disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis sera réputé favorable.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
le Conseil communautaire :

- 1) *émet un avis favorable à la proposition de rattachement à la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc des communes de Bougival, de la Celle-Saint-Cloud et du Chesnay ;*
- 2) *de prendre acte du nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale des Yvelines en date du 12 décembre 2012 ci-dessous :*



**Schéma Départemental de Coopération Intercommunale des Yvelines  
CDCI du 12 Décembre 2012**

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.  
Nombre de votants : 56  
Suffrages exprimés : 68 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.



Pour le Président,  
Par déléation,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Olivier Berthelot".

**Olivier BERTHELOT**  
Directeur Général des Services

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-247800584-20130207-CC20130201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/02/2013